Quel est l’envers du décor qui entoure la première demande de chien guide d'aveugle ? Comment celle-ci est-elle étudiée au sein des associations ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Magali Delmas, Directrice Technique, répond à nos questions et nous fait découvrir le protocole et le suivi rigoureux qui encadre une demande de chien guide **[1].**



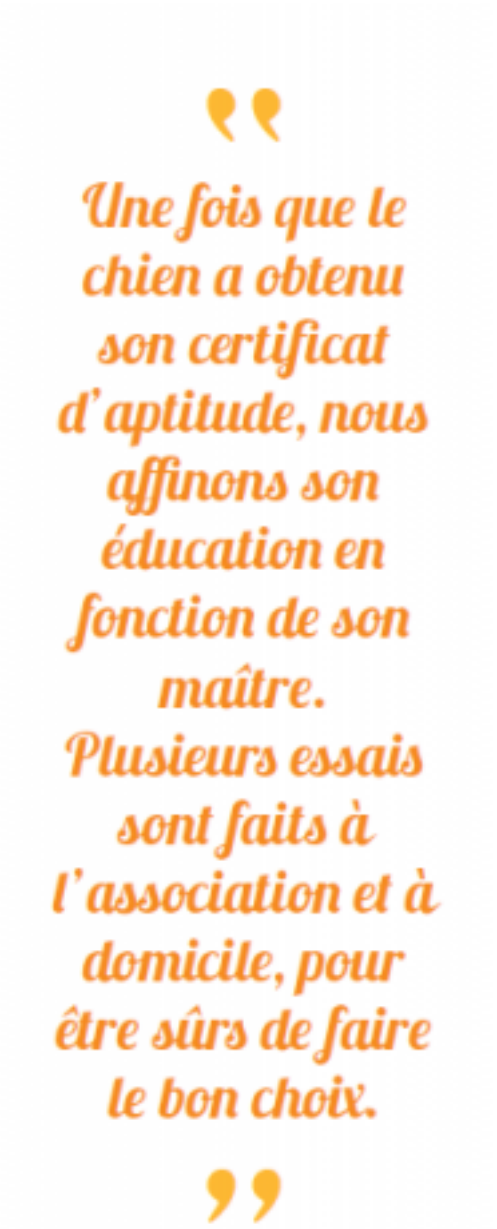
La demande de chien guide d'aveugle vue par le professionnel

Que se passe-t-il lorsque vous recevez une demande de chiens guides au sein de l’association ?

Le contact est pris par téléphone avec la personne : l’instructeur de locomotion la questionne sur sa demande, sa motivation, où elle en est par rapport à son handicap visuel [2]et son autonomie de déplacement. C’est l’occasion de lui expliquer les prérequis nécessaires afin de casser l’image fréquente du chien guide magique.

Quelles sont les grandes étapes ?

Si la demande peut aboutir, un dossier médical et un questionnaire sont adressés au candidat. Un problème de santé incompatible avec l’utilisation d’un chien guide d'aveugle peut stopper la procédure. La personne peut être orientée vers des centres de rééducation ou de locomotion si une



prise en charge globale est nécessaire. Sinon, une visite à domicile est organisée afin d'étudier l'habitat de la personne, l'implication ou non de son entourage et voir la personne évoluer dans son environnement proche.

Comment se passent les deux jours de bilans au sein de l'Association ?

Le candidat est évalué par deux éducateurs de chien guide d'aveugle, l'instructeur de locomotion, le psychologue et le directeur technique. Pour une première demande, un temps de contact plus long est prévu avec le chien (toilettage, jeux, séances d'obéissance), puis une 1ère sortie au harnais, en zone sécurisée, précèdera une 2ème sortie en milieu plus animé... Le lendemain, l'équipe pluridisciplinaire prend sa décision : ajournement avec mise en place d'un travail complémentaire préalable, acceptation ou rarement, refus.

Comment gérez-vous les questions et les attentes de la personne déficiente visuelle ?

Un débriefing est effectué à chaud pour savoir si, à l'issue de ces deux jours, la personne en situation de handicap visuel souhaite maintenir sa demande de chien guide d'aveugle. Nous insistons sur le fait que le chien est un être vivant, qu'il n'est pas parfait et que la réussite du projet repose sur un travail d'équipe. Nous précisons à la personne déficiente visuelle qu'elle peut changer d'avis jusqu'à ce que nous lui proposions un chien. Parfois, à l'issue d'une réadaptation, la personne

renonce à son projet de chien guide d'aveugle, elle exploite alors son restant visuel ; ou bien elle demande une canne électronique. En tout état de cause, les éléments du dossier sont valables deux ans.

Comment est choisi le chien ? Est-il éduqué en fonction de son futur maître ?

Ces deux journées à l'association [3] sont importantes pour nous pour choisir le chien. Il doit avoir la bonne vitesse de marche et correspondre au cadre de vie et au caractère de son futur maître déficient visuel. Une fois que le chien a obtenu son certificat d'aptitude, nous affinons son éducation en fonction de son maître. Plusieurs essais sont faits à l'association et à domicile, pour être sûrs de faire le bon choix.

Soutenez vous aussi nos actions pour remettre toujours plus de chiens guides. [4]

URL source:https://www.chiensguides.fr/actualites/comment-se-passe-premiere-demande-de-chien-guide-daveugle

Liens
[1] https://www.chiensguides.fr/personne-deficiente-visuelle/demander-chien-guide [2] https://www.chiensguides.fr/differentes-malvoyances-et-handicaps-visuels [3] https://www.chiensguides.fr/associations/mouvement-uni-dans-une-federation [4] https://nousaider.chiensguides.fr/faire-un-don/~mon-don